

Faits & chiffres

RAPPORT ANNUEL 2008

ASSOCIATION SUISSE DES SERVICES
D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE



AIDE ET SOINS A DOMICILE
A vos côtés, toujours.

SOMMAIRE

Editorial	3
Activités principales 2008	5
Direction de l'association	6
Représentation d'intérêts, politique de la santé	7
Développement de la branche	10
Formation	11
Qualité	13
Donnée statistiques, e-health	14
RAI-Home-Care	15
Communication	16
Marketing	19
Comptes et finances	25
Organes de l'association	37
Portrait	39
Impressum	40



Stéphanie Mörkofer-Zwez
Présidente

2008 – une bonne année pour l'aide et les soins à domicile

Pour une grande partie de l'économie, surtout pour l'économie financière, 2008 restera en mémoire comme une année catastrophique. Pour l'aide et les soins à domicile, au contraire, elle fut une année particulièrement réussie.

- Le 13 juin, après quatre ans de débats, les Chambres fédérales mettaient un terme aux délibérations sur le nouveau régime de financement des soins. Comme c'était prévisible, le résultat final ne correspond pas entièrement à ce que nous avions espéré. Néanmoins, d'importants jalons ont pu être posés, par exemple la participation des pouvoirs publics aux coûts des soins, la limitation de la participation du patient ainsi qu'une réglementation

spéciale pour les soins aigus et de transition.

- En octobre, après un long va-et-vient, il a été possible de signer la convention avec Santésuisse relative à l'application de l'évaluation des soins requis dans les soins ambulatoires en psychiatrie. La commission chargée d'examiner et de reconnaître la qualification professionnelle des infirmières et infirmiers qui effectuent l'évaluation des soins requis en psychiatrie, commencera ses activités dans le courant du premier semestre 2009. Ainsi, il est possible de considérer que la lutte pour la reconnaissance des soins ambulatoires en psychiatrie comme prestations prises en charge par l'assurance-maladie obligatoire est finie pour le moment.

- Egalement en automne, l'essai pilote pour le projet sur les indicateurs de la qualité sur la base de RAI-Home-Care s'est terminé avec succès. Nous sommes sur la bonne voie pour obtenir des mesures comparables sur la qualité du résultat dans l'aide et les soins à domicile.

- Le premier congrès de soins organisé à Berne par Helsana s'est déroulé le 14 novembre, environ une année après la signature de l'accord administratif RAI-HC avec Helsana. Il a surtout été question de montrer comment collaborent les organisations d'aide et de soins à domicile qui travaillent avec RAI-HC et les personnes compétentes chez Helsana. Cette journée a été très appréciée et une relation de

confiance entre les organisations d'aide et de soins à domicile et Helsana s'instaure progressivement. Tous les résultats obtenus en 2008 ont un élément en commun: ils ont toujours été atteints en collaboration avec des partenaires, qu'il s'agisse de la Communauté d'intérêts Financement des soins, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers et des Sociétés médicales ou encore de la Haute école zurichoise des sciences appliquées à Winterthour et de l'assureur-maladie Helsana. L'époque des actions isolées organisées en cavalier seul par une organisation ou une institution est définitivement révolue. Créer des réseaux dans le domaine, tel est le mot d'ordre actuel.

Nouvelle stratégie, application du mandat de prestations

La discussion et l'adoption de la stratégie de l'aide et des soins à domicile 2015 ainsi que le début de la mise en oeuvre du mandat de prestations de l'OFAS ont certainement été très importants pour l'association. Les objectifs et stratégies communs qui ont été formulés serviront de base solide au travail qui nous attend ces prochaines années. Le renforcement de notre Secrétariat central, qui a été possible grâce au nouveau mandat de prestations de l'OFAS, facilitera considérablement la réalisation de nos objectifs et le soutien professionnel que nous proposons aux organisations membres.

Soutien politique

Depuis quelques années, l'ASSASD est soutenue par un comité de patronage qui réunit un grand nombre de parlementaires fédéraux et d'autres personnalités. Afin de renforcer la défense des intérêts de l'aide et des soins à domicile, le Comité central a décidé, d'entente avec les deux coprésidents du comité de patronage (CN Marianne Kleiner et CN Stéphane Rossini), d'augmenter la coprésidence à cinq personnes et d'améliorer ainsi la représentation des partis politiques en son sein. Il est réjouissant que les trois membres sollicités du Conseil national et du Conseil des Etats ont chacun donné une réponse positive. Cela montre que l'ASSASD jouit d'une grande sympathie et reconnaissance – même si cela ne se traduit pas toujours en espèces sonnantes et trébuchantes.

Où sont les limites?

Face aux grands défis qui s'annoncent dans le domaine des soins, les soins à domicile sont à tel point considérés comme l'unique solution qu'il convient néanmoins de se poser quelques questions de fond: est-ce que les soins à domicile sont vraiment toujours l'unique et la meilleure solution? Où sont les limites humaines et économiques des prestations d'aide et de soins à domicile? Est-ce que nous allons nous heurter à nos limites institutionnelles et en personnel? Quelle charge psychique et physique peut

supporter notre personnel dans le cadre de son travail? Ne devrions-nous pas intensifier notre collaboration avec les établissements médico-sociaux afin que des solutions provisoires taillées sur mesure soient possibles? Ces questions et d'autres encore deviennent de plus en plus actuelles. Elles feront l'objet d'une réflexion en profondeur lors du Congrès de l'aide et des soins à domicile en 2010.

Merci!

Cette année aussi, la bonne collaboration qui règne au sein de l'ASSASD – à la Conférence des président-es, à la Conférence nationale des associations cantonales, à l'Assemblée des délégués, au Comité central et au Secrétariat central mais aussi entre les différents organes – a permis d'atteindre les objectifs fixés. La collaboration avec des partenaires dans les domaines les plus divers de la santé et du social y a également contribué de manière déterminante. J'aimerais remercier ici très chaleureusement tous ceux et toutes celles qui ont fait avec nous un bout de chemin. Je me réjouis aujourd'hui déjà de nos futurs projets et activités en commun.

Stéphanie Mörikofer-Zwez
Présidente

Financement des soins/ révision de la LAMal

Intervention dans le processus parlementaire et collaboration active au sein de la Communauté d'intérêts Financement des soins

Soins ambulatoires en psychiatrie et gérontopsychiatrie

Accord avec Santéuisse sur la qualification professionnelle pour effectuer l'évaluation des soins ambulatoires requis en psychiatrie et en gérontopsychiatrie

Stratégie de l'aide et des soins à domicile 2015

La stratégie de l'aide et des soins à domicile 2015 est adoptée par l'Assemblée des délégués

Mise en réseau des soins pédiatriques à domicile

Développement, sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), de modèles de mise en réseau de la fourniture de prestations à partir de l'exemple des organisations de soins à domicile et des services de soins pédiatriques à domicile

Cours de base destinés aux aides ménagères

Nouveau mandat de l'OFAS: re-

connaître les organisateurs de cours destinés aux aides ménagères, verser les contributions fédérales et contrôler la qualité

OdASanté faitière

Siège au comité, collaboration active aux objets traités

Réforme de la formation d'assistante en soins et santé communautaire

Consultation sur l'ordonnance sur la formation et du plan de formation

Projet sur les indicateurs de la qualité

Evaluation et fin du projet pilote visant à déterminer des indicateurs de la qualité sur la base de RAI-Home-Care

RAI-Home-Care

Suivi de l'introduction de RAI-HC, développement du module supplémentaire pour les soins en psychiatrie et gérontopsychiatrie

Relations publiques

Travail auprès des médias, coordination de la Journée nationale Aide et soins à domicile, relookage du site internet avec des pages réservées aux membres, production d'

une série de photos sur l'aide et les soins à domicile

Marketing/sponsoring

Acquisition de nouveaux partenariats, négociations de conditions pour gros clients en faveur des organisations d'aide et de soins à domicile, travail interne de motivation

DIRECTION DE L'ASSASD

Coordination de l'association

L'Assemblée ordinaire des délégués a eu lieu le 15 mai. Les représentants et représentantes des associations membres se sont également rencontrés lors de la Conférence nationale des associations cantonales du 20 novembre. La Conférence des présidentes s'est tenue deux fois durant cette année, l'ASSASD ayant ainsi la possibilité d'approfondir des questions actuelles avec les présidences des associations cantonales. Les discussions ont porté en particulier sur la révision du financement des soins; la stratégie de l'aide et des soins à domicile 2015 a été mise au point et les thèmes principaux du prochain Congrès national de l'aide et des soins à domicile en 2010 ont été fixés.

Convention de prestations avec l'OFAS

La nouvelle convention de prestations entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'ASSASD est entrée en vigueur en 2008. Cette convention est valable jusqu'en 2010 et attribue des activités supplémentaires à l'ASSASD, conformément au programme pluriannuel adopté par les membres. En novembre, les deux parties ont signé une convention supplémentaire qui attribue à l'ASSASD l'organisation des cours destinés aux aides ménagères, l'exécution du paiement des contributions fédérales et l'assurance de la qualité. Dès

le début 2009, les contributions visant à réduire le prix de ces cours seront ainsi versées directement par l'ASSASD aux organisateurs de cours.

Développement du Secrétariat central

Conformément aux activités transmises à l'ASSASD dans la convention de prestations avec l'OFAS, il a été possible de développer les domaines Assurance qualité/e-health, Communication/marketing, Politique/stratégie et Secrétariat/organisation de congrès. Ce développement s'impose en raison de l'introduction de la nouvelle péréquation financière (RPT). Pour l'ASSASD, les travaux de coordination ont augmenté depuis que les cantons et les communes sont seuls compétents pour l'offre de prestations d'aide et de soins à domicile.

Les effectifs du Secrétariat central ont passé de 500 à 750 pourcents; le nouveau poste qui a été créé pour assurer la politique et la stratégie sera repourvu en 2009. Suite à cette augmentation, les locaux de la Belpstrasse 24 sont devenus trop petits. Pour cette raison, le Secrétariat central a déménagé dans des locaux plus adaptés au Sulgenauweg 38 à Berne.

Révision de la LAMal/ financement des soins

Le 13 juin 2008, après plus de quatre ans de discussions, le nouveau régime de financement des soins a été adopté par le Parlement. Une structure légale de base existe désormais pour introduire un nouveau régime de financement des soins.

Durant toutes ces années, l'ASSASD a suivi activement le processus parlementaire en tant que membre engagé de la CI Financement des soins, l'alliance des associations de fournisseurs de prestations dans les soins et des organisations de personnes âgées, de personnes handicapées et de patients. Celle-ci s'est battue avec détermination en faveur d'une solution favorable aux patients et financièrement supportable pour tous. La CI Financement des soins considère que les réformes adoptées sont défendables.

Pour des points importants, des améliorations ont réussi à être imposées. Il est ainsi désormais fixé que les cantons doivent régler la prise en charge du coût des soins à domicile et dans les établissements médico-sociaux (EMS) qui n'est pas couvert par les caisses-maladie ni par les personnes nécessitant des soins. Un transfert supplémentaire des coûts vers les patients étant exclu. Ces coûts non couverts doivent donc être pris en charge par le canton ou les communes. Un autre point positif est l'augmentation de la limite d'exonération pour les prestations complémentaires lors-

que des personnes ont besoin de soins. Cela permet aux personnes nécessitant des soins ayant un revenu modeste de recevoir des prestations complémentaires sans qu'elles soient dans l'obligation de vendre leur appartement ou leur maison leur servant d'habitation. Un autre point positif: les bénéficiaires de l'AVS peuvent désormais recevoir une indemnité pour impotent à partir d'une impotence faible.

Par contre, l'augmentation de la participation financière des personnes nécessitant des soins représente un pas en arrière. Celles-ci doivent désormais payer elles-mêmes jusqu'à 20 pourcents du montant maximum de la couverture assurée par les caisses-maladie, cela en plus de la quote-part et de la franchise de l'assurance-maladie obligatoire. Néanmoins, la CI Financement des soins ne s'est pas battue en vain sur ce point: au départ, le Conseil fédéral voulait imposer jusqu'à 50 pourcents du coût des soins aux personnes nécessitant des soins!

De même, la CI Financement des soins n'est pas satisfaite de la réglementation concernant les soins aigus et de transition. Le coût de ces soins n'est couvert entièrement par la caisse-maladie et les cantons que durant les deux semaines qui suivent un séjour hospitalier. Après ce délai, les personnes nécessitant des soins doivent payer elles-mêmes la participation du patient qui a été augmentée jusqu'à 20 pourcents (voir ci-dessus). La CI Financement des soins voulait que, comme à l'hô-

pital, les soins aigus et de transition soient en principe pris en charge de manière illimitée par la caisse-maladie. Néanmoins, là aussi, la détermination de la CI Financement des soins a permis d'éviter le pire: le Conseil Fédéral et le Conseil des Etats ont longtemps rejeté la prise en charge obligatoire des caisses-maladie même pour une durée limitée.

L'ASSASD et la CI Financement des soins ont estimé que, dans l'ensemble, les avantages de la réforme s'avèrent plus importants que ses failles évidentes. Pour cette raison, ils ont renoncé à lancer un référendum. Il est d'autant plus important que l'application du nouveau régime de financement des soins soit réglée de manière favorable aux patients dans les ordonnances fédérales et dans les législations cantonales. La procédure de consultation relative aux ordonnances a été ouverte le 18 décembre. L'ASSASD s'engagera d'entente avec la CI Financement des soins pour que la nouvelle réglementation puisse être appliquée en restant proche de la pratique et de la manière la plus simple possible. Les revendications principales sont les suivantes:

- Entrée en vigueur des ordonnances au plus tôt au 1.1.2010, parce que les cantons doivent régler préalablement le financement des coûts non couverts
- Harmonisation de l'ordonnance médicale et du formulaire d'évaluation des soins requis

- Un seul niveau de contribution pour les soins de base, pas de subdivision en soins complexes/soins simples
- Un tarif horaire pour les soins à domicile, pas de forfaits par jour
- Définition des soins aigus et de transition (réadaptation)
- Inclure toutes les structures de jour reconnues dans l'obligation de prise en charge des assureurs
- Définition des critères-cadre pour le calcul du prix coûtant des soins
- Définition par les pouvoirs publics des critères relatifs au mode de paiement pour le financement des coûts non couverts
- Limiter la participation annuelle des clients des soins à domicile au maximum de la participation des patients en EMS

Non à l'article sur l'assurance-maladie

En se basant sur une décision de l'Assemblée des délégués, l'ASSASD a appelé à voter non à la votation populaire du 1er juin sur l'article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie». Avec cet article, l'obligation des caisses-maladie de prendre en charge les prestations de soins à domicile n'aurait plus été garantie. Il est réjouissant que le peuple suisse ait rejeté massive-

ment ce projet d'article avec 69,5 pourcents des votants.

Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée

Le Conseil fédéral a publié son message sur la révision de la loi sur la TVA. Il propose un taux d'imposition unique de 6,1 pourcents et prévoit de supprimer la plupart des exceptions. Le système de santé serait alors soumis à la TVA, le Conseil fédéral ignorant ainsi les résultats de la procédure de consultation. En 2007, l'ASSASD s'était elle aussi prononcée catégoriquement contre l'assujettissement à la TVA des prestations dans le domaine de la santé. Il serait absurde que l'État assujettisse des secteurs à la TVA que, sur la base des principes constitutionnels, il soutient pour des raisons de politique sociale et culturelle. L'ASSASD va s'opposer avec fermeté à cette modification de la loi lors du processus parlementaire. En revanche, elle approuve les simplifications administratives proposées.

Soins ambulatoires en psychiatrie et gériatrie

Pendant des années, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations ont été en litige au sujet des soins ambulatoires en psychiatrie qui doivent être pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2006, plusieurs jugements du tribunal fédéral des assu-

rances ont confirmé en principe que ces prestations sont à la charge des caisses-maladie. Les juges fédéraux avaient alors exigé que l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) soit précisée, ce qui a été fait entre temps.

L'article révisé 7 OPAS décrit aussi les exigences professionnelles minimales que doit remplir le personnel infirmier pour être autorisé à effectuer la clarification des soins requis auprès des patients souffrant d'une maladie psychique. Conjointement avec d'autres fournisseurs de prestations, l'ASSASD a formulé des critères concrets pour définir l'expérience professionnelle et publié une recommandation. Cette recommandation, déjà reconnue par l'OFSP, a également le soutien des assureurs-maladie. En automne 2008, les associations de fournisseurs de prestations se sont mis d'accord avec Santésuisse pour une solution correspondante. Une convention administrative règle les conditions professionnelles que les infirmières et infirmiers doivent remplir pour effectuer l'évaluation des soins requis lors d'interventions soignantes ambulatoires en psychiatrie et gériatrie. Une commission paritaire, dans laquelle l'ASSASD est aussi représentée, fera le constat de la qualification professionnelle. Elle sera active dans le courant de 2009. Le jugement par la commission paritaire n'est pas obligatoire. Il est toutefois recommandé parce qu'il permet d'éviter des litiges avec les assureurs-maladie au sujet de la qualification professionnelle.

Comité de patronage

Pour représenter ses intérêts, l'ASSASD s'appuie aussi sur l'influence de son comité de patronage. Quelque 150 personnalités sont membres du comité, en particulier des parlementaires fédéraux et des directeurs et directrices cantonaux de la santé (voir liste sur www.aide-soins-domicile.ch > L'association). Lors de l'accompagnement du processus parlementaire relatif au nouveau financement des soins, il s'est avéré que les coprésidents, la conseillère nationale Marianne Kleiner (PRD/AR) et le conseiller national Stéphane Rossini (PS/VS), avaient assuré un lien important avec le Parlement et défendu les intérêts de l'aide et des soins à domicile. Afin de consolider ce précieux canal et pour lui donner une assise politique plus large, la coprésidence a été encore renforcée par trois personnalités supplémentaires. Il s'agit du conseiller aux États Theo Maissen (PDC/GR), de la conseillère nationale Yvonne Gilli (Les Verts/SG) et du conseiller national Dominique Baettig (UDC/JU).

Représentation dans des organes

L'ASSASD est membre de différents organes, en particulier du «Forum Age & Migration». Elle siège dans les comités de la «Journée des malades» et de la Conférence CH vieillesse. En 2008, l'ASSASD a adhéré à l'«Alliance pour la santé en Suisse». Celle-ci regroupe des organisations qui vont s'engager au Parlement en faveur de la création d'une loi fédérale visant à renforcer la prévention et la promotion de la santé en Suisse.

DEVELOPPEMENT DE LA BRANCHE

Stratégie de l'aide et des soins à domicile 2015

L'Assemblée des délégués du 15 mai a mis au point la Stratégie de l'aide et des soins à domicile 2015 et l'a approuvée à l'unanimité. Ce document stratégique a été développé avec les associations cantonales au cours d'un processus qui s'est déroulé à plusieurs niveaux. Il comprend les domaines suivants: l'aide et les soins à domicile, le maintien à domicile, encadrement social et économie domestique, conseil et soutien aux proches assumant des soins, nouvelles compétences de base, positionnement et mise en réseau, qualité, ressources humaines, technique, conventions avec les organes de financement de la santé, management d'entreprise.

Cette stratégie s'adresse aux organes de planification, à tous les niveaux de l'aide et des soins à domicile, et leur sert de directive pour le développement de la branche. Elle a également servi de base pour déterminer les thèmes principaux du 5^{ème} Congrès national de l'aide et des soins à domicile en 2010.

5^{ème} Congrès national de l'aide et des soins à domicile en 2010

Le prochain Congrès national de l'aide et des soins à domicile se déroulera les 9 et 10 septembre 2010 à Bienne. La Conférence nationale des associations cantonales a défini les thèmes prioritaires sui-

vants: formation et personnel, mise en réseau, prévention et promotion de la santé, limites de l'aide et des soins à domicile, proches et réseau social. Ce Congrès donnera également un aperçu des possibilités technologiques relatives à l'habitat des clients et présentera le standard actuel en matière de management de l'excellence dans une organisation à but non lucratif.

Ce Congrès s'adresse aux collaborateurs de l'aide et des soins à domicile et aux membres du comité. Les personnes intéressées provenant des organisations partenaires, de la recherche, des assurances-maladie et de la politique sont également les bienvenues. Quelque 800 participants sont attendus au total. Afin de réduire les frais de participation, l'ASSASD va à nouveau collaborer avec des sponsors.

Produits/prestations

Soins pédiatriques à domicile

Dans le cadre d'un mandat de l'OFAS, l'ASSASD a développé différents modèles de mise en réseau de la fourniture de prestations d'aide et de soins à domicile, à partir de la collaboration entre les organisations d'aide et les soins à domicile et les services de soins pédiatriques à domicile. Ces modèles ont été mis en consultation et les réponses des associations cantonales et des organisations de soins pédiatriques concernées sont majoritairement positives. Les modèles

ont ensuite été complétés par des formes de financement possibles. Selon les associations cantonales, ils peuvent aussi être transposés à d'autres collaborations entre fournisseurs de soins à domicile et servent ainsi de base pour une fourniture de soins à domicile mise en réseau au niveau local.

La campagne Alzheimer se poursuit

La campagne nationale de sensibilisation «Vivre à la maison avec Alzheimer – oui, mais comment?», lancée en automne 2006 par l'ASSASD et l'Association Alzheimer Suisse, a également rencontré un grand succès en 2008. Plus de 500 personnes ont participé à six conférences-débats publics. Les proches soignants et les collaborateurs de l'aide et des soins à domicile ont pu s'informer sur la maladie et poser leurs questions. Le but de cette campagne est de diminuer leur surcharge de travail grâce à une meilleure évaluation de leurs propres compétences et de celles des autres intervenants dans les soins. En raison de la grande demande, la campagne se poursuit en 2009. Elle est soutenue financièrement par Interpharma et Pfizer.

Direction du secteur

Depuis le 1^{er} octobre, Regula Streckisen est la nouvelle responsable de la formation, Margrit Blaser ayant quitté ce poste à la fin du mois de juin.

Cours de base destiné aux aides ménagères

La nouvelle péréquation financière a eu des répercussions sur la participation financière de la Confédération aux cours destinés aux aides ménagères. Dans un avenant à la nouvelle convention de prestations, l'Office fédéral des assurances sociales attribue à l'ASSASD l'exécution du paiement des contributions fédérales pour ces cours ainsi que le contrôle de leur qualité. En 2008, les documents nécessaires ont été élaborés pour la reconnaissance des cours ainsi que pour leur décompte et le controlling. Il sera ainsi possible de traiter tous les cours de la même manière à partir de 2009. De même, les organisateurs de cours devront tous remplir certaines exigences minimales bien précises pour obtenir des contributions permettant de réduire le prix des cours.

OdASanté faîtière

L'ASSASD a représenté activement ses intérêts au sein du comité de l'OdASanté et dans les organes chargés des projets sur la formation professionnelle.

Réforme de la formation d'assistante en soins et santé communautaire

Les associations cantonales d'aide et de soins à domicile ont approuvé la nouvelle ordonnance sur la formation d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC) et le plan de formation correspondant mis en consultation au début 2008. Les deux documents ont été adoptés en novembre par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Ils entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Formation professionnelle initiale menant à une attestation fédérale santé-sociale

Sur la base de la consultation, l'OdASanté et SavoirSocial, l'Organisation faîtière du monde du travail du domaine social, se sont prononcés en faveur de l'élaboration et de l'introduction en commun d'une formation professionnelle initiale de deux ans menant à une attestation fédérale d'«aide en soins et accompagnement AFP».

Il a été possible d'assurer avec l'OFFT que la transition entre les filières actuelles de formation d'infirmières assistantes CRS et la nouvelle formation menant à une attestation santé-sociale se fasse sans problème.

Les comités de l'OdASanté et de SavoirSocial ont élaboré les bases pour la nomination de la commission de réforme. A partir de février

2009, cette commission va élaborer l'ordonnance sur la formation d'«aide en soins et accompagnement AFP». La nouvelle formation pourra vraisemblablement démarrer en été 2012.

Projet «Formation professionnelle supérieure dans le domaine des soins de longue durée ambulatoires et stationnaires»

En juin 2008, Curaviva, H+ Les Hôpitaux de Suisse et l'ASSASD ont adressé à l'OFFT une demande de contribution financière au projet «Formation professionnelle supérieure dans le domaine des soins de longue durée ambulatoires et stationnaires». Le but de ce projet est de clarifier le besoin en diplômes au niveau de la formation professionnelle supérieure (examen professionnel fédéral, examen professionnel fédéral supérieur et études postdiplômes ES). Il est prévu de développer des options thématiques et des propositions de profils professionnels et de fixer des niveaux d'examen. Les groupes cible dans les soins de longue durée sont les ASSC et les accompagnants et accompagnantes socio-éducatives (ASE) expérimentés ainsi que les professionnels ayant suivi une formation selon l'ancien droit avec un titre au niveau secondaire II. Il est prévu de coordonner ce projet avec le projet de l'ASI «Positionnement du plan d'études cadre EPD ES Soins infirmiers». L'OFFT a accordé la contribution financière sollicitée en décembre 2008.

Projet de communication sur les professions de la santé

En 2008, le groupe de pilotage du projet «Communication sur les professions de la santé» de l’OdaSanté a commencé à élaborer des directives stratégiques et un catalogue de mesures relatifs à la communication sur les professions de la santé afin que les organisations d’aide et de soins à domicile, en particulier, aient à disposition dans un laps de temps raisonnable les documents publicitaires destinés aux apprentis. Le projet sera vraisemblablement approuvé en avril 2009 par le comité de l’OdASanté.

Produits/prestations:

12

De nouvelles brochures sur les professions d’aide et de soins à domicile

En collaboration avec l’ASSASD, le Centre suisse de services Formation professionnelle (CSFO) a revu et réédité les brochures en allemand «Professions d’aide et de soins à domicile». Ces brochures informent sur les différentes professions de l’aide et des soins à domicile. Elles visent en priorité les jeunes qui cherchent une place d’apprentissage après l’école obligatoire.

Programme Qualité

L'ASSASD a mis à disposition des associations cantonales le Programme Qualité, élaboré en 2007, ainsi que la convention relative à la qualité en tant que contrat-type. Lors de la consultation, la grande majorité des associations cantonales ont souhaité que ces documents servent de base à une convention sur l'assurance qualité avec SantéSuisse au niveau national. L'ASSASD s'efforce de faire avancer les négociations à ce sujet avec SantéSuisse.

Commission de la qualité

La commission de la qualité a tenu deux séances en 2008. Elle a poursuivi l'élaboration d'une grille facilitant l'échange entre les organisations au moyen de normes et de critères de qualité. La révision du Manuel Qualité a été repoussée d'une année pour des raisons de personnel.

Projet sur les indicateurs de la qualité

Le projet de recherche qui a démarré en 2007 sur les indicateurs de la qualité dans l'aide et les soins à domicile s'est terminé avec succès. Conjointement avec ses partenaires de la Haute école zurichoise pour les sciences appliquées (ZHAW) et de Q-Sys SA, l'ASSASD a déterminé 19 indicateurs de la qualité. Ceux-ci sont axés sur le résultat en

lien avec des groupes de clients et permettent de mesurer la qualité des prestations de soins à domicile de manière comparable.

Ces indicateurs comprennent les domaines suivants: l'état alimentaire, l'état cognitif, l'incontinence, le bien-être psychosocial, l'aptitude fonctionnelle dans la gestion de la vie quotidienne, la médication, les douleurs, la communication et l'état de la peau. Ils découlent des données obtenues à l'aide de l'instrument d'évaluation des soins requis RAI-Home-Care (RAIHC).

Cette recherche s'est inspirée d'un projet semblable réalisé en Amérique du Nord et a identifié quinze indicateurs communs. 45 organisations d'aide et de soins à domicile au total provenant de treize cantons ont participé au projet ainsi que de nombreux professionnels de l'aide et des soins à domicile; une analyse détaillée a été faite pour 23 d'entre elles. D'une manière générale, les organisations considèrent que les indicateurs de la qualité sont utiles et souhaitent continuer de travailler avec eux.

L'ASSASD aimerait développer une procédure qui permette aux organisations de base de l'aide et des soins à domicile de mesurer les indicateurs de la qualité de manière routinière. Cette étude paraîtra dans la série de publications de la Société suisse pour la politique de la santé (SSPS). A côté des indicateurs de la qualité, ce projet a également fourni de nombreux autres

renseignements précieux pour une meilleure utilisation de RAIHC.

DONNEES STATISTIQUES E-HEALTH

Développement du secteur Qualité

Les ressources du secteur Qualité ont été doublées sur la base de la nouvelle convention de prestations avec l'OFAS. Dominik Hadorn a pris ses nouvelles fonctions à 60 pourcents en juillet 2008. Il se charge en particulier de projets dans le domaine de la gestion par informatique.

Statistique de l'aide et des soins à domicile

Suite à l'entrée en vigueur de la RPT, la statistique annuelle de l'aide et des soins à domicile est publiée par l'OFS et plus par l'OFAS. La réorganisation nécessaire concernant la collecte des données s'est déroulée sans problème. Il est réjouissant de constater que tous les cantons et toutes les associations cantonales se sont investis pour que cette statistique puisse continuer de paraître de manière aussi complète qu'avant. Comparé aux années précédentes, le rapport présenté est un peu moins détaillé. Les résultats peuvent aussi être téléchargés sous forme de tableaux.

Projet e-health de la Confédération

Dans le cadre de l'application de la stratégie e-health de la Confédération, l'ASSASD a participé au projet partiel «Standard et architecture». Ce projet se penche sur

l'introduction de la carte d'assuré, sur le développement d'une architecture de l'informatique et sur les standards possibles d'échange de données électroniques. L'ASSASD s'est engagée pour que l'aide et les soins à domicile soient intégrés en fonction de leurs activités dans la planification de l'architecture et du transfert des données entre les acteurs du système de santé. Les premières recommandations concrètes résultant du projet partiel sont attendues pour 2009.

Carte d'assuré

L'ASSASD a accompagné le vaste processus de développement de la carte d'assuré. Elle s'est engagée pour que les activités de l'aide et des soins à domicile soient prises en compte lors de la configuration de cette carte. La Confédération prévoit d'introduire la carte d'assuré en 2010.

L'ASSASD a déjà discuté avec la Fédération des médecins suisses (FMH) et avec H+ Les Hôpitaux de Suisse au sujet du développement possible d'une Health Professional Card (HPC) pour l'aide et les soins à domicile.

Introduction

Le nombre d'organisations d'aide et de soins à domicile qui travaillent avec l'instrument outil homogène d'évaluation des besoins RAI-Home-Care (RAI-HC) a continué d'augmenter. En outre, RAI-HC est de plus en plus utilisé comme élément intégré au dossier électronique du client. Dans onze cantons, plus de 80 pourcents des organisations d'aide et de soins à domicile travaillent avec RAI-HC. Lors du dernier sondage à ce sujet, seules deux associations cantonales ont déclaré que leurs organisations de base n'utilisent pas RAI-HC ni ne prévoient son introduction.

En 2008, la journée annuelle de coordination de la formation pour les formatrices/formateurs RAI-HC s'est déroulée pour la troisième fois avec succès. Désormais, à la fin de chaque cours d'introduction RAI-HC, le codage effectué par les utilisateurs est évalué à partir du même exemple de cas.

Poursuite du développement

Une première actualisation de RAI-HC est prévue pour 2009. Elle permettra d'améliorer l'utilisation de cet instrument et de créer les conditions nécessaires pour mesurer les indicateurs de la qualité. En 2008, les contenus ont été adaptés dans ce sens; tout est désormais prêt pour procéder à cette actualisation.

Le développement d'un module

supplémentaire pour l'évaluation des soins requis dans des situations de soins ambulatoires en psychiatrie et en gériopsychiatrie a bien avancé. Le groupe chargé du projet, regroupant des représentants romands, tessinois et alémaniques, a élaboré et testé une version master en allemand. La phase pilote s'est terminée à la fin de l'année. La version master sera vraisemblablement disponible dans le courant du premier semestre 2009. Il sera ensuite possible de commencer la traduction dans les autres langues et de procéder à la réalisation sous forme électronique.

Accord administratif avec Helsana

RAI-HC s'avère aussi utile pour le décompte des prestations avec les assureurs-maladie. L'accord administratif modèle élaboré en 2007 par l'ASSASD avec le groupe Helsana facilite la collaboration entre les organisations d'aide et de soins à domicile et les assureurs-maladie lors du contrôle des factures relatives aux prestations d'aide et de soins à domicile.

Un grand nombre d'organisations d'aide et de soins à domicile ont déjà conclu cet accord en 2008 et tirent un bilan positif de leur décision. Elles apprécient en particulier la nette diminution de leur travail administratif. D'une part, Helsana a moins de questions de clarification; d'autre part, les deux parties savent clairement quelles informations, à

quel moment, doivent être fournies par les organisations d'aide et de soins à domicile.

Alors que le groupe Helsana a approuvé officiellement l'instrument d'évaluation des soins requis, Santésuisse, de son côté, a communiqué en octobre 2008 qu'elle laissait les délégations cantonales de négociation se mettre d'accord avec les associations cantonales d'aide et de soins à domicile au sujet de RAI-HC. C'est un pas dans la bonne direction.

COMMUNICATION

Développement du secteur Communication/marketing

En s'appuyant sur la nouvelle convention de prestations avec l'OFAS et sur le programme pluriannuel 2008–2010 qui en découle, le secteur Communication/marketing a été fortement renforcé. Un nouveau poste à 80 pourcents a été attribué à Yvonne Suter qui est entrée en fonction mi-août et se charge en particulier de projets au sein de l'association. Andreas Keller continue d'assumer la direction de ce secteur; il s'occupe essentiellement de la planification et de la communication externe.

Internet

En janvier, l'ASSASD a inauguré le nouveau look de son site internet www.aide-soins-domicile.ch. Cette version est plus simple à utiliser, même les personnes ayant des problèmes de vue peuvent lire le contenu sans difficultés. Un nouveau domaine protégé par un mot de passe est réservé aux membres; les organisations d'aide et de soins à domicile peuvent y consulter et télécharger des documents particuliers et des informations sur la branche.

Au cours de ces dernières années, internet est devenu un canal de communication très important pour l'aide et les soins à domicile. Pour cette raison, l'ASSASD a pour but que toutes les organisations d'aide et de soins à domicile cantonales et locales disposent de leur propre

site internet. En 2009, l'ASSASD va lancer dans ce sens un site modèle en collaboration avec Webways SA, son partenaire de longue date pour internet. Cela permettra aussi aux petites organisations d'aide et de soins à domicile d'assurer à un prix avantageux une présence sur la toile de manière professionnelle et facile à gérer.

Campagne publicitaire 2007–2011

La campagne publicitaire 2007–2011 bat son plein. De nombreuses organisations de base et associations cantonales utilisent des affiches, des drapeaux, des prospectus, des cartes postales et des piluliers pour leur publicité. Grâce à cette présence publique coordonnée, il est possible de montrer avec davantage d'impact le rôle important de l'aide et des soins à domicile dans le système de santé et du social, tant vis-à-vis de l'extérieur qu'en interne. Les articles publicitaires peuvent être commandés directement sur le online-shop de l'imprimerie partenaire Uebelhart (www.uebelhart.ag/print-shop). L'association bernoise des services d'aide et de soins à domicile vend également encore d'autres articles publicitaires.

La Journée nationale Aide et soins à domicile

La quatrième Journée nationale Aide et soins à domicile s'est dé-

roulée le 3 mai 2008 avec succès. Afin de faire connaître leurs prestations à un large public, des organisations d'aide et de soins à domicile ont prévu différentes actions dans de nombreuses villes et villages autour du slogan «Professionnelle et avantageuse – l'Aide et soins à domicile».

Le dossier de presse modèle mis à disposition des associations cantonales par l'ASSASD a été très apprécié et très utilisé. Beaucoup de médias ont profité de cette journée d'action pour informer sur l'aide et les soins à domicile. Il est réjouissant que même des émissions renommées comme «l'Echo der Zeit» à la radio DRS ou la télévision SF1 aient abordé ce sujet.

L'Association des services d'aide et de soins à domicile du canton de Zurich a de nouveau publié son propre journal qui a été distribué à tous les ménages du canton. Et quelque 6,5 millions de portions de crème à café ont été mis sur le marché en Suisse alémanique avec des couvercles sur l'aide et les soins à domicile.

Pour la première fois, l'ASSASD a conçu une affiche pour la Journée nationale Aide et soins à domicile 2009. Son graphisme s'inspire de la campagne publicitaire actuelle et elle peut être complétée par un texte individuel. Les commandes passent par le online-shop de l'imprimerie partenaire Uebelhart.

Travail auprès des médias

En 2008, le travail auprès des médias s'est axé sur des thèmes très fortement politiques, en particulier sur le nouveau financement des soins. Ainsi, au sein de la Communauté d'intérêts Financement des soins, l'ASSASD a assumé la direction du travail rédactionnel auprès des médias. En parallèle, elle a poursuivi sa campagne d'annonces de remplissage qui est coordonnée à sa campagne publicitaire actuelle. De nombreux journaux et revues ont publié gratuitement ces annonces lorsqu'ils avaient de la place à remplir.

Série de photos sur l'aide et les soins à domicile

Sur mandat de l'ASSASD, le photographe Alan Meier a produit une série de photos disponibles sur DVD qui thématise les soins et la prise en charge à domicile, l'aide au ménage, les soins pédiatriques à domicile, la gestion/bureau ainsi que l'aide et les soins en route. Ces photos montrent la diversité des prestations proposées par une organisation d'aide et de soins à domicile moderne. Les associations cantonales et les organisations de base peuvent utiliser ces photographies pour leur propre matériel de communication. Le formulaire de commande avec les conditions relatives au droit de concessionnaire et d'auteur peut être téléchargé sur www.aide-soins-domicile.ch > Shop.

Produits/prestations

Revue «Schauplatz Spitex»

Dans le cadre du nouveau mandat de prestations 2008–2010 entre l'OFAS et l'ASSASD, un soutien transitoire, en particulier, est prévu pour la revue «Schauplatz Spitex» qui est publiée actuellement par dix associations cantonales alémaniques. En 2008 et en 2009, l'OFAS met à disposition 100'000 francs par année afin d'assurer l'avenir de cette revue.

Sous la direction de deux spécialistes externes, un groupe de travail, au sein duquel l'ASSASD était également représentée, a élaboré un nouveau concept rédactionnel et un nouveau concept relatif aux organes responsables. A l'avenir, cette revue spécialisée sera éditée par une association; l'ASSASD fera partie des coéditeurs. La rédaction sera renforcée par un deuxième journaliste; la conception du contenu et le layout seront entièrement retravaillés – la nouvelle revue «Schauplatz Spitex» sera lancée avec le numéro 2/2009.

Ainsi, les bases sont posées pour que «Schauplatz Spitex» puisse renforcer sa position en tant que revue spécialisée. L'objectif déclaré est que dans une prochaine étape, toutes les associations cantonales d'aide et de soins à domicile alémaniques s'impliquent en tant qu'organes responsables et, ainsi, contribuent à consolider l'unique revue spécialisée en Suisse dans l'aide et

les soins à domicile. A long terme, il s'agira ensuite d'examiner s'il est souhaitable et possible d'ouvrir la revue à la Suisse latine.

Le sponsoring contribue à maintenir les cotisations des membres peu élevées

L'ASSASD a conclu un nouveau partenariat de sponsoring avec Valser Service. Cette entreprise, spécialisée dans les boissons minérales, soutient depuis décembre 2008 les activités de l'association faîtière en tant que sponsor. Elle va aussi proposer une offre spéciale aux clients de l'aide et des soins à domicile.

Deux autres entreprises, Garaventa Liftech SA et Health Information Net SA, ont également signé une convention de sponsoring avec l'ASSASD. Ces partenariats entrent en vigueur au début 2009.

L'ASSASD entretient également des partenariats de sponsoring avec les entreprises suivantes: GM (Opel, Chevrolet), B. Braun, Salzmann Medico, IBA (matériel de bureau), Sunrise Medical (chaises roulantes) ainsi qu'Adecco (placement de personnel). Ces entreprises offrent des conditions particulières aux organisations d'aide et de soins à domicile et soutiennent le développement de l'Aide et soins à domicile d'utilité publique par le biais de l'association faîtière. Des notices informant en détail sur ces conditions préférentielles peuvent être téléchargées sur www.aide-soins-domicile.ch, dans l'espace réservé aux membres.

En 2008, les revenus provenant du sponsoring et du partenariat avec des entreprises se sont élevés

au total à 172'000 francs (2007: 159'000 francs). Ces coopérations fournissent une contribution importante au financement propre de l'association. Elles permettent de maintenir les cotisations des membres peu élevées. En même temps, les organisations d'aide et de soins à domicile peuvent profiter de conditions avantageuses pour gros clients lors de l'acquisition du matériel et de la commande de prestations.

Le sponsoring ne peut toutefois se poursuivre à long terme que si les entreprises partenaires y trouvent elles aussi leur compte. Il est donc indispensable que les organisations d'aide et de soins à domicile se procurent les produits et les prestations auprès des entreprises partenaires de l'ASSASD. Cela vaut la peine de soutenir la stratégie de sponsoring pour l'ensemble de la branche.

Révision

La fiduciaire Lehmann SA à Berne a procédé à la révision des comptes. La révision s'est faite pour la première fois selon le standard suisse du contrôle restreint, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives au droit de la société anonyme. Le Comité central recommande aux délégués d'approuver les comptes annuels 2008.

Bilan

Le gain s'élève à 129'200 francs grâce à un bon résultat. En outre, l'actif immobilisé a augmenté de 81'900 francs en raison du déménagement. Il faut prendre en considération les régularisations passives de 187'500 francs. Celles-ci ont été réalisées grâce aux contrats de sponsoring qui comprennent des paiements préalable. Ceux-ci ont été comptabilisés en conséquence de manière transitoire.

Compte de pertes et profits

Les revenus s'élèvent à 1'576'800 francs et les dépenses à 1'445'600 francs. Après déduction des dépenses extraordinaires s'élevant à 2'000 francs, il reste un gain net de 129'200 francs. La couverture de capital propre de l'ASSASD reste tenue dans l'hypothèse où il s'agirait de devoir s'acquitter des obligations envers le personnel durant une certaine période. C'est pourquoi ce gain est utilisé pour ali-

menter le capital propre. Les heures supplémentaires et les vacances restantes pour 2008 ont été prises en compte.

Ce gain a aussi été réalisé grâce au contrat de prestations passé entre l'ASSASD et l'OFAS depuis janvier 2008 qui permet un accroissement substantiel de l'effectif du secrétariat. Toutefois, l'ASSASD n'atteindra l'évolution de la dotation visée de 500 à 750 pourcents de postes qu'à mi 2009 en raison d'une baisse préalable des effectifs à 390 pourcents due à la démission de deux collaboratrices. De surcroît, la recherche de remplacements a été mise en standby, car les ressources disponibles ont prioritairement dû s'acquitter des tâches courantes et urgentes à réaliser et atteindre les buts fixés.

Provenance et utilisation des fonds

Grâce à la comptabilité analytique, l'ASSASD peut désormais donner également des renseignements sur la provenance et l'utilisation des fonds (voir graphiques page 28). La contribution de l'OFAS aux activités de l'ASSASD s'élève largement à 60 pourcents, la contribution de 100'000 francs par an pour 2008 et pour 2009 attribuée à la revue «Schauplatz Spitex» étant prise en considération. Les cotisations de membres s'élèvent à 18 pourcents. L'association exploite à peu près un montant aussi élevé. Il faut noter que 190'000 francs proviennent

du sponsoring et des annonces à eux seuls. Les fonds ont été utilisés à 50 pourcents pour la direction de l'association et la politique (lobbying inclus). L'autre moitié a été utilisée pour la qualité (inclus RAI-Home Care), pour la formation (incluse la préparation de la reprise du décompte pour les cours de base destinés aux aides ménagères), la revue «Schauplatz Spitex» et d'autres prestations.

BILAN

Actifs	2007	2008	Part
	CHF	CHF	en %
Actifs circulants	598'804.15	758'058.17	87.8
100 Liquidités	226'587.00	217'464.37	
105 Titres	350'000.00	400'000.00	
110 Créances	6'735.55	127'718.95	
121 Stock de littérature spécialisée	1.00	1.00	
130 Actifs transitoires	15'480.60	12'873.85	
Actifs immobilisés	23'600.00	105'500.00	12.22
150 Mobilier et installations	16'600.00	6'200.00	
150 Machines de bureau	900.00	10'000.00	
150 TED-Hardware/Internet	6'100.00	34'300.00	
Total actifs	622'404.15	863'558.17	100
Passifs	2007	2008	Part
	CHF	CHF	en %
Capital étranger	193'510.23	305'447.20	35.4
200 Créanciers	82'496.38	117'975.45	
230 Passifs transitoires	111'013.85	187'471.75	
Capital propre	428'893.92	558'110.97	64.6
285 Réserve de fonds journées/informatique	8'000.00	8'000.00	
285 Réserve de fonds évaluation des besoins	18'000.00	18'000.00	
285 Rés. de fonds financement ASSASD/législation	45'000.00	45'000.00	
285 Réserve de fonds pour projets stratégiques	30'000.00	30'000.00	
285 Réserve de fonds financement soins	50'000.00	50'000.00	
280 Capital propre	327'916.12	277'893.92	
Résultat (gain + /déficit -)	-50'022.20	129'217.05	
Total passifs	622'404.15	863'558.17	100
Informations			
Valeur d'assurance du stock	20'000.00		
Valeur d'assurance des actifs immobilisés	150'000.00		

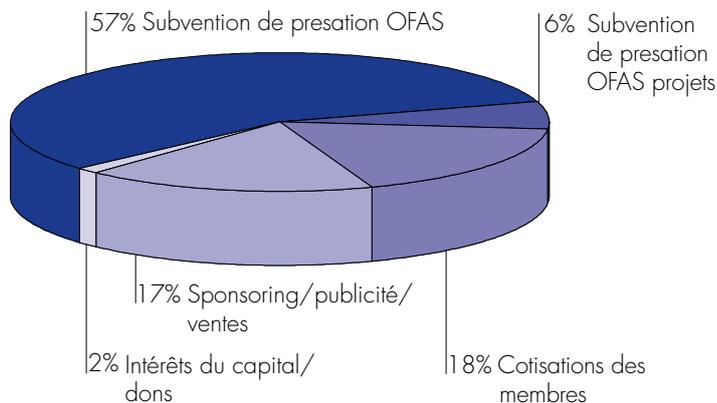
COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Charges	Comptes 2007	Comptes 2008	Budget 2008	Budget 2009
	CHF	CHF	CHF	CHF
Charges du personnel	960'214.55	1'145'034.20	1'518'250.00	1'555'400.00
330 Salaires	540'783.45	572'369.65	785'000.00	832'500.00
370 Prestations sociales	90'929.60	100'241.05	146'000.00	139'850.00
380 Conseil spécialisé	313'446.20	403'645.55	551'250.00	555'550.00
390 Autres frais du personnel	15'055.30	68'777.95	36'000.00	27'500.00
Charges immobilières	82'090.10	167'188.35	14'100.00	134'300.00
530 Entretien et réparations	16'983.85	26'038.95	17'000.00	14'500.00
541 Amortissements	12'054.40	64'699.70	48'000.00	43'000.00
544 Loyer/charges annexes	53'051.85	76'449.70	84'100.00	76'800.00
Charges d'exploitation/frais	82'445.45	76'665.70	113'800.00	143'400.00
570 Bureau et administration	24'714.10	31'535.75	41'700.00	44'500.00
574 Frais	47'565.60	41'778.20	67'100.00	93'900.00
575 Informatique	10'165.75	3'351.75	5'000.00	5'000.00
Autres charges d'exploitation	50'823.90	56'681.50	69'500.00	87'500.00
577 Publicité et relations publiques	48'743.95	40'533.05	65'500.00	83'500.00
580 Autres charges	2'079.95	16'148.45	4'000.00	4'000.00
Total charges d'exploitation	1'175'574.00	1'445'569.75	1'850'650.00	1'920'600.00
Produits	Comptes 2007	Comptes 2008	Budget 2008	Budget 2009
	CHF	CHF	CHF	CHF
Produits	325'104.92	289'993.19	302'860.00	322'400.00
620 Produits de prestations	303'266.35	275'327.55	286'000.00	245'300.00
652 Produits de vente de matériel	27'284.10	13'399.75	33'000.00	94'500.00
653 TVA	-16'014.00	-14'784.55	-19'140.00	-20'400.00
660 Intérêts du capital	10'568.47	16'050.44	3'000.00	3'000.00
Subventions/cotisations	768'081.55	1'286'810.90	1'575'000.00	1'635'000.00
697 Subvention OFAS	300'000.00	900'000.00	900'000.00	900'000.00
697 Subvention OFAS projets	173'250.00	100'000.00	400'000.00	400'000.00
698 Cotisations des membres	279'396.55	280'735.90	275'000.00	275'000.00
699 Dons	15'435.00	6'075.00	0.00	60'000.00
Total produits	1'093'186.47	1'576'804.09	1'877'860.00	1'957'400.00
Résultat extraordinaire	-61.72	-2'017.29	0.00	0.00
800 Produits extraordinaires	487.30	535.60	0.00	0.00
801 Charges extraordinaires	0.00	-2'448.75	0.00	0.00
802 Produit des titres	-549.02	-104.14	0.00	0.00

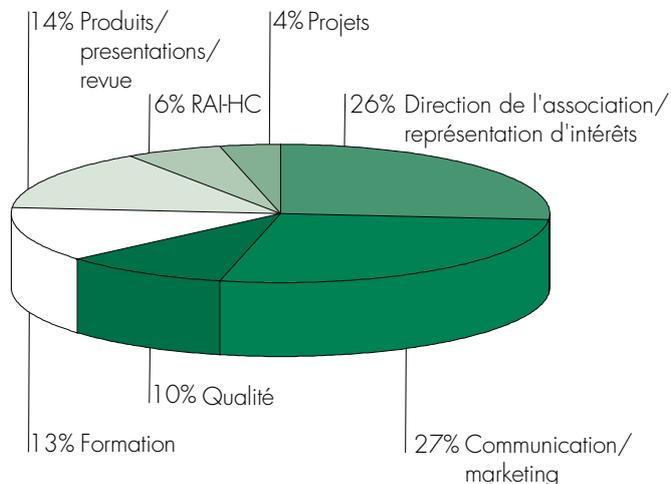
Récapitulatif					
Produits d'entreprise	1'093'186.47	1'576'804.09	1'877'860.00	1'957'400.00	
Charges d'entreprise	1'175'574.00	1'445'569.75	1'850'650.00	1'920'600.00	
Total résultat de l'entreprise	-82'387.53	131'234.34	27'210.00	36'800.00	
Résultat extraordinaire	-61.72	-2'017.29	0.00	0.00	
Résultat Secrétariat central	-82'449.25	129'217.05	27'210.00	36'800.00	
Projets	Comptes 2007	Comptes 2008	Budget 2008	Budget 2009	
	CHF	CHF	CHF	CHF	
RAI-HC	5'427.05	0.00	0.00	0.00	
Charges	-5'691.30	0.00	0.00	0.00	
Produits	11'118.35	0.00	0.00	0.00	
Prélèvement sur fonds de réserve	27'000.00	0.00	0.00	0.00	
Création de rés. pour financement soins	0.00	0.00	0.00	0.00	
Résultat (gain + /déficit -)	-50'022.20	129'217.05	27'210.00	36'800.00	

Provenance et affectation des fonds 2008

Provenance des fonds		CHF
Sponsoring/publicité/ventes	273'943	
Intérêts du capital/dons	22'125	
Subvention de prestation OFAS	900'000	
Subvention de prestation OFAS projets	100'000	
Cotisations des membres	280'736	
Total	1'576'804	



Affectation des fonds		CHF
Direction de l'association/ représentation d'intérêts	381'591	
Communication/marketing	391'962	
Qualité	144'422	
Formation	184'947	
Produits/prestations/revue	206'013	
RAI-HC	86'202	
Projets	50'433	
Total	1'445'570	



ORGANES DE L'ASSOCIATION

Comité central

Stéphanie Mörkofer-Zwez	Présidente, Représentation d'intérêts	Kaiseraugst
Ruth Buser	Vice-présidente, Qualité, RAI-HC	Binningen
Peter Mosimann	Vice-président, Tarifs	Carouge
Beat Bucheli (à partir du 15. 5.2008)		Wünnewil
Thomas Bucher (jusqu'au 15.5.2008)		Brigues-Glis
Helen Jäger	Formation	Saint-Gall
Rudolf Leder	Relations publiques	Baden
Peter Steiner	Finances/Recherche de fonds	Gerolfingen
Franz Stocker		Zurich
Dr. Bruno Suter		Freienbach
Marco Treichler		Lugano

Secrétariat central

Beatrice Mazonauer	Secrétaire centrale, coordination/finances	100 %
Margrit Blaser Hug (jusqu'au 30.6.2008)	Responsable Formation	80 %
Regula Streckeisen (à partir du 1.10.2008)	Responsable Formation	80 %
Maja Mylaeus-Renggli	Responsable Qualité	80 %
Dominik Hadorn (à partir du 1.7.2008)	Qualité/e-health	60 %
Mireille Dubois (jusqu'au 31.1.2008)	Références représentation d'intérêts	60 %
Andreas Keller	Responsable Communication/marketing	80 %
Yvonne Suter (à partir du 15.8.2008)	Communication/marketing	80 %
Marie-Anne Meier (jusqu'au 31.8.2008)	Communication/marketing	30 %
Marie-Anne Meier (à partir du 1.9.2008)	Responsable Secrétariat/organisation de congrès	80 %
Aziz Moudi	Secrétariat	90 %
Nadja Olloz (jusqu'au 31.8.2008)	Secrétariat	30 %

Mandats externes

Pro Office	Comptabilité	Bienne
Françoise Taillens	Traduction allemand-français	Berne

Commissions/ groupes de travail (Etat: 31.12.2008)

Commission de la qualité

Ruth Buser (présidence, Comité central/BL), Gabriele Balestra (TI), Annemarie Fischer (ZH), Hanspeter Inauen (LU), André Jordan (VD), Monika Müller Hutter (SG), Maja Mylaeus (Secrétariat central)

Commission de formation

Helen Jäger (présidence, Comité central/SG), Anne Defago (GE, CRRT), Elsbeth Liechti (ZH, Suisse orientale), Fabienne Pauchard (VD, CRRT), Karin Theiler-Kuster (LU, Suisse centrale), Regula Streckeisen (Secrétariat central), vacant (Nord-ouest de la Suisse)

Groupe de travail communication

Rudolf Leder (présidence, Comité central/AG), Christine Egli (Baden, AG), Martina Schmidhauser (ZH), Dominik Weber (SG), Andreas Keller (Secrétariat central), Yvonne Suter (Secrétariat central), vacant (Romandie)

Groupe de pilotage RAI-HC

Ruth Buser (présidence, Comité central/BL), Verena Bucher (Santésuisse), Tatiana Castelli (VD),

Susanne Geissberger (CSS/Santésuisse), Rudolf Gilgen (Q-Sys AG), Dominique Germann (GDK), Jan Guillaume (GDK), Lilo Jud-Meier (BS), Marco Treichler (Comité central/TI), Beatrice Mazenauer (Secrétariat central)

Groupe noyau RAI-HC

Maja Mylaeus (présidence, Secrétariat central), Maja Alder (Ebikon, LU), Pius Müller (Q-Sys AG), Irene Pfyl (Küssnacht a.R., SZ)

Délégués Ordonnance sur la formation ASSC (projet OdASanté)

Délégués Ordonnance sur la formation ASSC (projet OdASanté)

Déléguées dans la CI Financement des soins

Stéphanie Mörikofer-Zwez (présidente), Beatrice Mazenauer (secrétaire centrale)

Comité de patronage

Co-présidence: Dominique Baetzig (Conseiller national UDC, JU), Yvonne Gilli (Conseillère nationale les Verts, SG), Marianne Kleiner (Conseillère nationale PRD, AR), Theo Maissen (Conseiller aux états PDC, GR), Stéphane Rossini (Conseiller national PS, VS)

La liste actuelle des membres du Comité de patronage se trouve sur le site www.aide-soins-domicile.ch > L'association.

Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile est l'association faîtière des organisations d'aide et de soins à domicile à but non-lucratif. Elle comprend 26 associations cantonales. Quelque 600 services locaux, rattachés à ces associations cantonales, exploitent un réseau d'aide et de soins à domicile couvrant l'ensemble de la Suisse. Chaque année, 28'000

collaborateurs et collaboratrices de l'aide et des soins à domicile soignent et prennent en charge quelque 200'000 clients et clientes.

L'ASSASD représente les intérêts de l'Aide et soins à domicile d'utilité publique au niveau national face à l'opinion public, la politique, les autorités, les entreprises et les organisations partenaires. En tant qu'association de la branche, elle favorise le développement professionnel des prestations d'aide et de

soins à domicile. L'ASSASD assure également des mandats de coordination sur demande de la Confédération.

L'ASSASD est née en 1995 de la fusion de l'Association suisse des organisations d'aides familiales (ASOAF) et de la Fédération suisse des services de santé communautaire (FSSC).

CONDITIONS SPECIALES POUR LES MEMBRES

Notices des partenariats de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile voir www.aide-soins-domicile.ch > domaine des membres > achat de matériel (login disponible auprès de votre association cantonale).



IBA matériel de bureau – livraison directe: pas de frais d'expédition, pas de montant minimal pour les commandes, pas de supplément pour petites quantités. Envoi le jour même pour les commandes parvenues jusqu'à 16h30. Tél. 0800 82 82 82, www.iba.ch

Garaventa – élévateurs/sièges sur escaliers: rabais spéciale à l'achat d'un siège/élévateur sur escaliers pour les clients d'aide et de soins à domicile. Information: tél. 041 854 78 24, Mme Planzer, graziella.planzer@garaventa.com, www.garaventalift.ch

Salzmann Medico – produits pour les soins, moyens auxiliaires: rabais spéciale sur tout l'assortiment. Information: tél. 071 282 12 12, medico.sg@salzmann-group.ch, <http://medicoshop.salzmann-group.ch>

SV Suisse – service de repas: conditions spéciales pour la préparation des repas distribué par l'Aide et les soins à domicile. Conseils/offres: tél. 043 814 11 11, M. Meier/M. Schubiger, sales_sv@sv-group.ch, www.sv-tasty.ch

Valsler Services – service de boissons: conditions spéciales pour les organisations, collaborateurs et clients d'aide et de soins à domicile. Information: tél. 031 925 73 34, Mme Ben Bader, eveline.benbader@cchellenic.com, www.valserservice.ch

HIN – e-mail sécurisé: abonnement HIN/Aide et soins à domicile, pour communiquer par e-mail sécurisé avec les autres fournisseurs de prestations de la santé publique. Information: tél. 0848 830 740, info@hin.ch, www.hin.ch

Sunrise Medical – chaises roulantes, coussins, moyens auxiliaires: rabais spéciale pour les organisations d'aide et de soins à domicile. Information: tél. 031 958 38 38, M. Fekete, zoltan.fekete@sunrisemedical.ch, www.sunrisemedical.ch

Rabais de flotte – sur différentes voitures: rabais sur des véhicules des marques Opel, Chevrolet, Renault, etc. Conditions voir notices sur www.aide-soins-domicile.ch > domaine des membres > achat de matériel

Adecco Medical & Science – personnel temporaire et fixe: conditions spéciales pour le recrutement de personnel dans le domaine de la santé. Information: tél. 044 315 15 50, M. Valeri, gianni.valeri@adecco.ch, www.adecco.ch

Dates à retenir!

5^{EME} CONGRES NATIONAL AIDE ET SOINS A DOMICILE

9/10 septembre 2010
Palais des Congrès Bienne

Aide et soins à domicile – au cœur de l'action



AIDE ET SOINS A DOMICILE

Association suisse des services
d'aide et de soins à domicile
Sulgenauweg 38
Case postale 1074
3000 Berne 23
Tél. 031 381 22 81
Fax 031 381 22 28
admin@spitex.ch
www.aide-soins-domicile.ch

Impressum

Editeur: Association suisse des services
d'aide et de soins à domicile, Berne
Traduction A-F: Françoise Taillens, Berne
Layout: Balsi Atelier für vernetzte Kommunikation, Berne
Impression: Suter Print AG, Ostermundigen